

SYNTHÈSE

# DÉVELOPPER LA PRÉVENTION EN FRANCE

## 15 propositions pour renforcer le rôle des pharmaciens



OCTOBRE 2018

La Stratégie nationale de Santé a été annoncée par le gouvernement fin décembre 2017. La prévention, dans tous les milieux et à tous les âges de la vie, en est l'un des 4 axes majeurs.

Le 26 mars 2018, Edouard PHILIPPE, Premier ministre, et Agnès BUZYN, Ministre en charge de la Santé, ont présenté le volet « Prévention » qui doit concrétiser le premier axe de cette stratégie.

**Par leur accessibilité (répartition homogène sur le territoire, disponibilité, contact avec des personnes malades et non malades) et leur rôle d'orientation dans le système de soins, les pharmaciens jouent un rôle primordial dans les différents domaines de la prévention :**

promotion de comportements favorables à la santé et de la vaccination (prévention primaire), dépistage/prise en charge précoce (prévention secondaire) et prévention des complications des maladies et de la iatrogénie (prévention tertiaire)<sup>1</sup>.

**Ils pourraient se voir confier des missions complémentaires dans ces trois champs de la prévention,** et pallier immédiatement aux difficultés d'accès aux soins dans certains territoires.

Ceci suppose la mise en œuvre de certains leviers : renforcement de la formation initiale et continue dans ces domaines, accompagnement organisationnel (locaux, outils...), traçabilité et protocolisation des actions de prévention (coordination interprofessionnelle), valorisation de ces actions...

## Les pharmaciens promeuvent les comportements favorables à la santé et la vaccination

Les pharmaciens accueillent 4 millions de personnes par jour dont un grand nombre ne consulte pas régulièrement un médecin. Ils contribuent à limiter la propagation de fausses informations issues de sources plus ou moins fiables, allant parfois jusqu'au déni scientifique (notamment sur les vaccins).

- **Les pharmaciens contribuent à l'information en matière de santé tout au long de la vie par leur rôle de conseil aux patients. Ils promeuvent les comportements favorables à la santé, notamment en matière de lutte contre les addictions, de nutrition et de vaccination.**

### 1.1 LES PHARMACIENS, ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ADDICTIVES

#### LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Si les dernières données épidémiologiques font état d'une baisse notable de la prévalence du tabagisme quotidien en France, 12 millions de personnes fument encore quotidiennement dans notre pays dont plus de la moitié déclare souhaiter arrêter<sup>2</sup>. Chaque année 73 000 décès sont imputables au tabac. Le volet Prévention de la Stratégie nationale de santé<sup>3</sup> prévoit d'améliorer l'accessibilité aux traitements d'aide à l'arrêt tabagique.

- **Les pharmaciens sont pleinement engagés dans cette lutte : l'Ordre national des pharmaciens (ONP) est notamment associé aux autorités sanitaires pour relayer la campagne « #MoisSansTabac » chaque année en mobilisant le réseau des 22 000 pharmacies.**

### PRÉVENTION DU MÉSUSAGE ET DE L'USAGE DÉTOURNÉ DES MÉDICAMENTS

Les enquêtes menées auprès des jeunes<sup>4</sup> montrent que 2% des adolescents de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ont déclaré avoir consommé des médicaments pour se droguer dans l'année et 7% des jeunes français de 16 ans ont expérimenté une prise concomitante de médicaments et d'alcool dans un but récréatif. Parallèlement, le pharmacien d'officine se trouve régulièrement confronté à des mésusages de laxatifs, d'antalgiques, etc.

- **Les pharmaciens exercent notamment une vigilance accrue lors de la dispensation de certains médicaments connus comme sensibles et peuvent être amenés à refuser leur dispensation.**

### 1.2 LES PHARMACIENS, IMPLIQUÉS DANS LA PRÉVENTION NUTRITIONNELLE

L'alimentation, l'activité physique et la lutte contre la sédentarité sont d'importants leviers de prévention : maintien d'une bonne santé, influence sur l'évolution de pathologies chroniques déjà installées et leurs éventuelles complications. La promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière font partie des premiers objectifs cités dans la Stratégie nationale de Santé 2018- 2022

- **Dans leur exercice quotidien, les pharmaciens délivrent des conseils hygiéno-diététiques aux sujets sains, à toutes les périodes de la vie (nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées, femmes enceintes...), et aux patients, notamment en cas de maladies métaboliques ou cardio-vasculaires.**

### 1.3 LES PHARMACIENS CONTRIBUENT À AMÉLIORER LA COUVERTURE VACCINALE

Les couvertures vaccinales en France sont insuffisantes pour des maladies dont les vaccins sont recommandés comme la grippe saisonnière mais également l'hépatite B ou la rougeole. Elles peuvent être à l'origine d'épidémies, de décès et de handicaps évitables. La Stratégie nationale de Santé prévoit de renforcer la protection de la population en élargissant l'obligation vaccinale<sup>5</sup> et en améliorant l'accessibilité à la vaccination.

- **Les pharmaciens contribuent à promouvoir la couverture vaccinale : l'expérimentation de la vaccination antigrippale a permis de vacciner près de 160 000 personnes dans les deux régions retenues (Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes) lors de la campagne 2017- 2018. Au regard du succès de cette expérimentation, la vaccination antigrippale par le pharmacien d'officine sera étendue à deux régions supplémentaires en 2018 (Hauts-de-France et Occitanie)<sup>6</sup>, puis généralisée en 2019<sup>7</sup>.**

(1) Classification de l'OMS : Glossaire de la promotion de la santé de l'OMS. Genève, 1998 ; Traité de prévention, sous la direction de F. Bourdillon, 2009, Editions Médecine-Sciences, Flammarion

(2) La consommation de tabac en France : premiers résultats du Baromètre santé 2017, BEH n°14-15 du 29 mai 2018.

(3) Comité interministériel pour la santé, « Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie », dossier de presse, 26 mars 2018.

(4) Enquête HBSC, OFDT 2010 ; Escapad, OFDT, 2011.

(5) Article 49 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018.

(6) Arrêté du 8 juin 2018 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017.

(7) Comité interministériel pour la santé. Dossier de presse « Priorité prévention – Rester en bonne santé tout au long de sa vie : présentation des 25 mesures-phares de la politique de prévention ». 26 mars 2018.



### Proposition 1

#### METTRE EN PLACE DES ENTRETIENS FORMALISÉS DE PRÉVENTION À DIFFÉRENTS ÂGES DE LA VIE (25, 45, 65 ANS)

### Proposition 2

#### FORMALISER ET PROMOUVOIR L'INTERVENTION DU PHARMACIEN DANS L'AIDE À L'ARRÊT DU TABAC

- Mettre en place des entretiens pharmaceutiques rémunérés d'initiation puis de suivi de l'aide à l'arrêt du tabac.
- Autoriser le cas échéant les pharmaciens à « prescrire » des substituts nicotiques pris en charge par l'Assurance Maladie.

### Proposition 3

#### DÉTECTER ET PRÉVENIR LE MÉSUSAGE ET L'USAGE DÉTOURNÉ DES MÉDICAMENTS

- Quantifier et valoriser le refus de dispensation par le pharmacien.
- Formaliser et promouvoir une intervention pharmaceutique dédiée au repérage du mésusage de médicaments.
- Alimenter une base de données nationale des médicaments faisant l'objet d'un mésusage ou d'un usage détourné.

### Proposition 4

#### RENFORCER LA PROMOTION PAR LE PHARMACIEN D'UNE ALIMENTATION SAINNE, D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE ET D'UNE DIMINUTION DE LA SÉDENTARITÉ

- Fournir aux pharmaciens des ressources et des outils pour mieux informer, sensibiliser et accompagner le public.
- Mettre à la disposition des pharmaciens des outils et ressources permettant de repérer les personnes en demande de perte de poids et de les orienter vers une prise en charge adaptée.
- Proposer des entretiens nutritionnels dans le cadre d'un parcours coordonné pluriprofessionnel.

### Proposition 5

#### RENFORCER L'IMPLICATION DES PHARMACIENS DANS L'INFORMATION DU PUBLIC SUR LA VACCINATION ET LE SUIVI VACCINAL

- Renforcer le rôle d'information du pharmacien dans le cadre de coopérations interprofessionnelles afin de lever les freins et réticences à la vaccination.
- Promouvoir le suivi vaccinal des patients à l'aide du dossier pharmaceutique.
- Mettre en place des entretiens de suivi vaccinal : information sur la vaccination et promotion des rappels, gestion du carnet de vaccination électronique.

### Proposition 6

#### SIMPLIFIER LE PARCOURS VACCINAL - PROMOUVOIR LA VACCINATION DE LA POPULATION ADULTE PAR LES PHARMACIENS

- Elargir l'autorisation de vaccination antigrippale par les pharmaciens à toute personne adulte qui en fait la demande, qu'elle appartienne ou non à la population ciblée par les recommandations vaccinales en vigueur, ainsi que le recommande la HAS<sup>(8)</sup>.
- Elargir l'autorisation de vaccination par les pharmaciens aux rappels d'autres vaccinations chez l'adulte notamment en cas d'épidémies.
- Autoriser les pharmaciens biologistes et hospitaliers à vacciner.

(8) Extension des compétences des professionnels de santé en matière de vaccination - vaccination contre la grippe saisonnière, HAS, juillet 2018

# 2

## Les pharmaciens participent au dépistage des maladies

### 2.1 LES PHARMACIENS, IMPLIQUÉS DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE DES MALADIES CHRONIQUES

Les affections de longue durée ou maladies chroniques touchent près de 20 millions de Français. La Stratégie nationale de Santé précise que « pour la majorité des maladies chroniques, un diagnostic plus précoce permet un traitement plus efficace, avec un impact positif avéré sur le pronostic de la maladie »

- L'ONP promeut le dépistage précoce des maladies chroniques : des campagnes de dépistage du diabète sont régulièrement organisées dans différentes régions (Bourgogne Franche-Comté, Pays de la Loire, Réunion...) et montrent l'intérêt d'un dépistage du diabète notamment par la réalisation de TROD en officine. Par ailleurs, les pharmaciens relaient d'ores et déjà les campagnes nationales de dépistage organisé des cancers mises en place par l'Institut national du cancer et les autorités de santé.

(9) InVS, 2015

### 2.2 LES PHARMACIENS, IMPLIQUÉS DANS LE DÉPISTAGE DES ANGINES À STREPTOCOQUE EN PRÉVENTION DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Chaque année, en France, près de 160 000 patients développent une infection liée à une bactérie multirésistante et près de 13 000 en meurent<sup>(9)</sup>. La Stratégie nationale de Santé prévoit la mise en place de mesures visant à préserver l'efficacité des antibiotiques, notamment l'utilisation plus fréquente des TROD permettant de différencier l'origine virale ou bactérienne des infections.





## POUR ALLER PLUS LOIN

### Proposition 7

#### PROMOUVOIR L'IMPLICATION DES PHARMACIENS DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE DES CANCERS

- Promouvoir le dépistage organisé du cancer colorectal par la remise en officine du kit de prélèvement.
- Autoriser les pharmaciens biologistes médicaux à réaliser des frottis cervico-utérins.

### Proposition 8

#### PROMOUVOIR L'IMPLICATION DES PHARMACIENS DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE DU DIABÈTE

- Autoriser la réalisation de tests capillaires d'évaluation de la glycémie en pharmacie en dehors des campagnes de santé publique.
- Promouvoir le dépistage du diabète en laboratoire de biologie médicale (LBM) par des campagnes de communication.

### Proposition 9

#### PROMOUVOIR L'IMPLICATION DES PHARMACIENS DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE DU VIH ET DES HÉPATITES B ET C

- Autoriser la réalisation de TROD<sup>10</sup> du VIH, VHB, VHC en pharmacie.
- Autoriser un accès direct en LBM pour un dépistage VIH, VHB, VHC pris en charge par l'Assurance Maladie.

### Proposition 10

#### PROMOUVOIR L'IMPLICATION DES PHARMACIENS DANS LE DÉPISTAGE DES ANGINES À STREPTOCOQUE A

- Inciter les pharmaciens à pratiquer des TROD « angines » à l'officine.
- Protocoler la prise en charge d'un mal de gorge à l'officine intégrant la réalisation des TROD « angines » pour limiter les consultations médicales non nécessaires et sensibiliser les patients au juste usage des antibiotiques.

(10) Test rapide d'orientation diagnostique

# 3

## Les pharmaciens contribuent à la prévention de la iatrogénie et des complications des maladies

### 3.1 LES PHARMACIENS, IMPLIQUÉS DANS LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La Stratégie nationale de Santé prévoit d'organiser le repérage et la prise en charge des personnes les plus vulnérables dans un objectif de prévention de la perte d'autonomie. La détection et la prise en charge de la fragilité sont reconnues comme des moyens d'améliorer les parcours de soins des personnes âgées.

- **D'ores et déjà, les pharmaciens contribuent au repérage des personnes en situation de fragilité dans le cadre du dispositif PAERPA<sup>11</sup> ou d'expérimentations menées en régions.**

### 3.2 LES PHARMACIENS, IMPLIQUÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS

Les entretiens pharmaceutiques ont pour objectif d'assurer une meilleure prise en charge des patients, de promouvoir l'observance des traitements et de prévenir les risques de iatrogénie et de complications.

- **Dans le cadre de la convention nationale pharmaceutique, les pharmaciens officinaux assurent d'ores et déjà des entretiens pour les patients traités par anticoagulants oraux ainsi que pour les patients asthmatiques. Ils peuvent désormais effectuer des bilans partagés de médication chez les personnes âgées polymédiquées<sup>12</sup>.**

### 3.3 LES PHARMACIENS, IMPLIQUÉS DANS LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE

La conciliation des traitements médicamenteux a pour but de sécuriser la prise en charge du patient lors de son parcours de soins. Il s'agit d'une démarche de prévention et d'interception des erreurs médicamenteuses qui repose sur la transmission et le partage d'informations complètes et exactes entre les membres de l'équipe de soins et le patient, tout au long de son parcours.

- **D'ores et déjà, les pharmaciens contribuent à la conciliation médicamenteuse, essentiellement en établissements de santé et médico-sociaux.**

### 3.4 LES PHARMACIENS, IMPLIQUÉS DANS LE RENOUVELLEMENT ET L'AJUSTEMENT DES TRAITEMENTS

Dans le cadre d'un protocole de coopération portant sur un traitement chronique, le pharmacien d'officine désigné comme correspondant par le patient peut, à la demande du médecin ou avec son accord, renouveler périodiquement le traitement concerné et ajuster si besoin sa posologie au vu du bilan de médication qu'il a effectué, selon un rythme et des modalités définis par le protocole<sup>13</sup>.

- **Près de sept ans après la publication du décret relatif à cette mission, ces dispositions ne sont toujours pas mises en œuvre.**

### 3.5 LES PHARMACIENS, ENGAGÉS DANS LA TRAÇABILITÉ ET LE RECUEIL DES INTERVENTIONS PHARMACEUTIQUES

L'analyse pharmaceutique d'une ordonnance ou liée à une demande de médicament à prescription médicale facultative peut conduire le pharmacien à rédiger une intervention pharmaceutique (IP) lorsqu'il identifie un problème mettant en jeu la sécurité d'un traitement<sup>14</sup>. Elle permet la formalisation écrite de l'analyse pharmaceutique et sa transmission éventuelle au prescripteur.

- **Tous les jours, pharmaciens officinaux et hospitaliers interviennent ainsi sur des prescriptions et élaborent des opinions pharmaceutiques à destination des prescripteurs. Mais cette pratique n'est pas suffisamment tracée ni mesurée.**

(11) Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie.

(12) Arrêtés du 14 décembre 2017 et du 9 mars 2018 portant approbation respectivement des avenants n°11 et 12 à la convention nationale pharmaceutique du 4 mai 2012.

(13) Décret n°2011-375 du 5 avril 2011, pris en application du 7° alinéa de l'article L5125-1-1 A du CSP.

(14) Arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières.



## POUR ALLER PLUS LOIN

### *Proposition 11*

#### **PROMOUVOIR LE REPÉRAGE ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES FRAGILISÉES À L'OFFICINE**

- Détecter à l'officine les signes de fragilité à l'aide d'outils validés.
- Accompagner la mise en place d'aides adaptées pour les patients en situation de fragilité : matériel de maintien à domicile, préparation des doses à administrer (PDA), objets connectés.
- Formaliser et promouvoir la PDA par les pharmaciens officinaux pour des patients âgés, polymédiqués...
- Promouvoir l'implication des pharmaciens dans le dispositif PAERPA notamment en intégrant les bilans partagés de médication effectués par les pharmaciens dans les « plans personnalisés de santé ».

### *Proposition 12*

#### **ÉLARGIR LE CHAMP DES ENTRETIENS PHARMACEUTIQUES**

- Élargir le périmètre des bilans de médication à des patients polymédiqués plus jeunes.
- Élargir le champ des entretiens pharmaceutiques notamment aux patients diabétiques ou suivant des traitements complexes (chimiothérapies anticancéreuses orales, antirétroviraux, biothérapies...).
- Autoriser la mise en place, par les pharmaciens biologistes médicaux, d'entretiens de suivi biologique notamment pour des patients sous anticoagulants oraux ou présentant des risques cardiovasculaires.

### *Proposition 13*

#### **RENFORCER LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE ET LE LIEN VILLE-HÔPITAL**

- Systématiser la conciliation médicamenteuse à l'entrée et à la sortie des établissements de santé et médico-sociaux.
- Impliquer l'ensemble des acteurs dans la conciliation médicamenteuse : professionnels de santé des établissements de santé et ceux exerçant en ville, patients et leur entourage.

### *Proposition 14*

#### **METTRE EN APPLICATION LES MISSIONS DU PHARMACIEN CORRESPONDANT**

- Promouvoir l'élaboration, en lien avec la HAS et/ou les sociétés savantes, de protocoles de soins « standardisés » pour la prise en charge médicamenteuse de pathologies chroniques courantes et les diffuser aux pharmaciens souhaitant s'impliquer dans cette mission.
- Faire connaître cette mission aux patients et aux autres professionnels de santé.

### *Proposition 15*

#### **CONSTITUER UN OBSERVATOIRE DES INTERVENTIONS PHARMACEUTIQUES EFFECTUÉES EN OFFICINE**

- La constitution d'un tel observatoire à l'échelle nationale permettrait notamment aux autorités de santé d'analyser ces données et d'adapter, si besoin, les politiques publiques en matière de santé.



Ordre national  
des pharmaciens